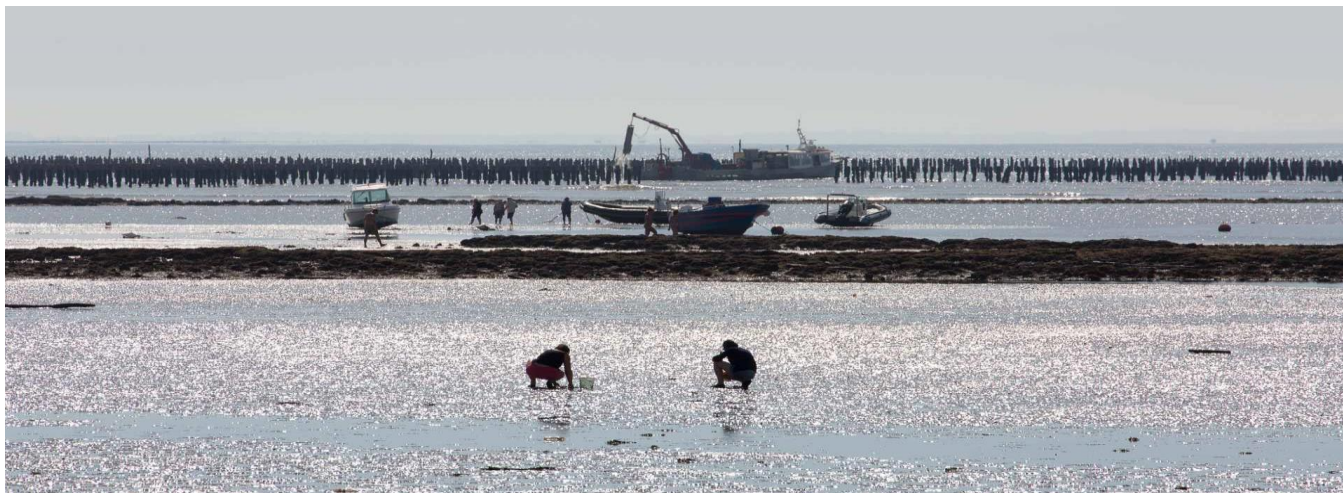


Bonne et heureuse année 2018



Chers amis du Parc du Rocher,

Ana, Bruno, Carmen, Eleanor. C'est le nom des tempêtes hivernales qui, en moins d'un mois, ont touché notre pays et plus particulièrement notre littoral vendéen.

Le 11 décembre la tempête Ana, qualifiée de « bombe météorologique » touche notre sol, privant d'électricité plus de 45 000 foyers en Vendée. Bien que prévue pour balayer le littoral plus au sud, c'est elle qui a impacté le plus la Vendée.

Dans l'ouest du pays les vents ont souvent dépassé les 150 km/h, en particulier sur le littoral vendéen.

A Saint-Clément-des-Baleines, sur l'île de Ré, des rafales à 161 km/h ont été enregistrées. A l'intérieur des terres on a relevé jusqu'à 125 km/h à Luçon.

C'est impressionnant mais, au bilan, les dégâts sont moins importants que ce qu'on pouvait craindre vu la force du vent. Dans notre parc, quelques arbres sont tombés, heureusement sans conséquences graves.

Nous aurions pu craindre pour notre plage et ses descentes, mais là également, comme le montre les photos de nos reporters, fort heureusement elles n'ont pas souffert.

Vous trouverez dans ce bulletin un compte rendu de la réunion de coordination des parcs ainsi que le regard de nos rédactrices sur les nouveautés dans la commune.

Nous vous souhaitons une excellente année 2018, qu'elle vous apporte, ainsi qu'à vos familles, joie, bonheur et vous garde en bonne santé.

Bonne lecture.

Gilles Goblet et Jacques Guiblais



Quelques arbres déracinés



Plage ouest le 11 janvier 2018

Quelques images rassurantes concernant l'état de nos plages et descentes au 11 janvier



PARTENARIAT ET TRAVAUX

Le 12 octobre 2017, Gilles GOBLET a rencontré sur site, en front de mer, M.DUPUY, Directeur des Services Techniques. Une copie de la liste de nos demandes proposées à l'ordre du jour de la réunion des parcs lui avait été remise.

Le 28 octobre 2017 a eu lieu, en mairie, la réunion de coordination des Parcs. L'association y était représentée par Gilles GOBLET et Jacques GUIBLAIS. Les principaux points abordés, concernant principalement notre parc, sont décrits ci-dessous.

Défense du littoral - protection des dunes

Descente 37 : les usagers habituels demandent l'installation d'une protection de ganivelles à la base de la descente reconstituée de sable. Le maintien en bon état de cette descente durant l'été, demande de nombreuses interventions, quelquefois conflictuelles, afin d'éviter la transformation de cette butte de sable en toboggan. M. le Maire donne immédiatement son accord.

Aménagement chemin des Mizottes : M. Le Maire nous rappelle l'extrême complexité du chantier concernant le *chemin des Mizottes*, à « La Belle Henriette ». Pas moins de 12 autorisations sont indispensables, en plus du permis d'aménager le parc marin, avec l'obligation d'utiliser les financements dans un délai très court. Bien sûr, tout cela reste à concilier avec les délais d'approvisionnement et d'exécution, en utilisant des matériaux très précis et difficiles à obtenir. En conséquence les travaux n'ont pu être réalisés pour l'été. La commune avait pris la décision de fermer cet accès compte tenu du danger, et assigné le préfet en justice au motif « d'abus de pouvoir et mise en danger de la vie d'autrui ». Cette affaire est toujours devant le tribunal. Le nouveau Préfet semblerait mieux disposé afin de solutionner ce litige. La commune a de nouveau déposé un dossier de demande de subvention, et procède à un nouvel appel d'offre. Il serait donc permis d'espérer la réalisation des travaux de la passerelle pour 2018.

Digue de la « Belle Henriette » : afin de compléter le dossier devant les services de l'Etat, des études supplémentaires sont à réaliser pour un coût de 200 000 €, afin d'obtenir l'autorisation de construire sur le domaine maritime. Le but étant toujours d'éviter les expropriations indispensables pour bâtir sur le domaine privé, comme exigé par les services de l'Etat. M. le Maire manifeste son mécontentement face à l'administration. Les travaux sont urgents, mais rien n'avance.

M. le Maire précise qu'à partir de janvier 2018, la protection du littoral relèvera des compétences de la Communauté de Communes qui devrait déléguer au syndicat du marais poitevin. Les Maires des 3 communes du littoral y siègeront dès janvier 2018. Il est donc *urgent d'attendre*, pour la commune de La Tranche-sur-Mer.

Au 1^{er} janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) deviendrait une compétence obligatoire des établissements publics de

coopération intercommunale (EPCI). Un nouvel impôt devrait être instauré. Les communes de tout le département devront transférer ce dossier au syndicat mixte.

Protection de la dune « COSSON-DEBAECKER » :

Le 13 octobre 2017, Gilles GOBLET obtient un entretien avec M. VORGNIERE - Gestion Patrimoniale du Domaine Public Maritime - à la DDTM les Sables d'Olonne.

Après consultation des différents services concernés, la position de la DDTM concernant la protection « pieux-paille », est parvenue par téléphone le 18 octobre :

- *L'aménagement « bois-paille » autorisé à titre expérimental, a fait l'objet d'un dernier point entre la commune de La Tranche et les services de la DDTM le 29/07/2015 (avec l'adjoint en charge du littoral).*

- *Une synthèse concernant l'érosion, et quelques documents complémentaires devaient être apportés à la Délégation Mer et Littoral.*

- *La technique « bois-paille » est considérée comme une défense intermédiaire (ni dure, ni douce), dans la mesure où les pieux restent espacés.*

- *Il n'existe pas d'opposition, ni de blocage à priori pour ce type de défense, qui doit bien sûr démontrer son efficacité.*

- *La prolongation de la défense devant « La Horde » doit résulter d'une volonté de la Mairie, et du dépôt des demandes d'autorisations nécessaires (dont, dossier AOT Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime).*

- *Il semble que l'efficacité de ce type de protection soit mesurée suivant sa capacité à ne pas nécessiter d'intervention humaine régulière pour son entretien.*

En conclusion, nous comprenons parfaitement que M. le Maire est satisfait de dégager la commune de la gestion de ce difficile sujet, et que notre interlocuteur sera le syndicat mixte à partir de janvier 2018.

Le niveau de sable sur les plages de la commune reste satisfaisant, pour la seconde année.

Sécurité – Tranquillité publique

Liaison pédestre et cycliste 8^{ème} Avenue Ouest / Parc Eden Roc / avenue des Nolleaux / avenue de l'Océan : le revêtement de cette liaison piétonne et accessible aux vélos devient très dégradé, voire dangereux par endroits. Les passages deviennent un parcours du combattant pour enfants et adultes, encombré de chicanes et autres obstacles.

Afin de favoriser et sécuriser les déplacements doux, nous demandons de simplifier ces installations tout en préservant la tranquillité des riverains. M. le Maire accepte d'intervenir auprès du Président du Parc privé Eden Roc.

Supposant que notre intervention puisse avoir une arrière-pensée rappelant le sujet très sensible du chemin côtier, les

représentants du parc des Nolleaux interviennent de manière très dynamique, précisant que les cyclistes ne respectent pas le sens unique en sortie du parc Eden Roc. Tel n'était absolument pas notre propos.

Le parc Eden Roc demeurant privé, nous avons recherché la réglementation en la matière, pour information. Le passage actuel se substitue à l'obligation de servitude appelée « chemin des douaniers ». Ce chemin permet aux piétons de se promener le long du rivage et d'accéder à la plage aux endroits où le bord de mer ne comporte pas de voie publique. Ce passage de 3 mètres de large ne doit pas être clôturé, ni comporter de barrière et obstacle contrariant le passage des piétons. Le propriétaire doit permettre à l'administration d'établir la signalisation du chemin et de procéder à l'aménagement ou à l'entretien de celui-ci.

Constatant que la configuration des aménagements offre la possibilité matérielle de répondre aux obligations légales, nous pouvons penser que chacun devrait s'obliger à un peu de tolérance pour conserver le cheminement actuel, dans l'intérêt et pour la tranquillité de tous.

D'autre part, plusieurs représentants de parcs soulèvent le problème du ramassage bruyant des poubelles. Que faire ? Il n'existe pas de solution idéale. La commune de La Tranche-sur-Mer n'a plus autorité sur le service du ramassage des ordures ménagères. Elle demandera à la Communauté de Communes de rappeler au personnel de VEOLIA, d'effectuer le ramassage avec une meilleure discrétion sonore, particulièrement durant la nuit.

Urbanisme – Voirie - Aménagement urbain

Urbanisme :

- Le projet de construction d'un établissement de court séjour pour personnes âgées sur le terrain de l'Hôtel des Pins n'est pas abouti. Le terrain ne serait pas assez grand. Il existerait une possibilité d'implantation sur un autre terrain.

M. le Maire ne souhaite pas que cet emplacement devienne seulement un parking.

Nous rappelons la position de nombreux résidents, suite à l'information reçue durant notre AG du mois d'août, favorable à cette construction, mais sur un autre lieu.

- Puits perdus, rappel de la réglementation : ces puits sont obligatoires sur chaque terrain afin de recevoir les eaux de pluies. Il est interdit d'évacuer l'eau pluviale sur la voie publique. Les aménagements devant les propriétés sont aussi interdits sur la voie publique.

- Le terrain « Sweety Park » sera enfin acheté par la commune et nettoyé. Des aménagements d'entrée de ville seront réalisés.

Voirie :

- Le rack à vélos supplémentaire demandé durant le mois d'octobre, descente 37, est déjà posé.

- L'aménagement suggéré de l'intersection avec la piste cyclable, sortie 3^{ème} avenue, devrait être réalisé, et suivi sous l'autorité de M. DUPUY. Il a été demandé, sur proposition de nos adhérents, de dériver la piste cyclable d'un mètre vers le boulevard, afin de préserver la visibilité et ralentir la vitesse des cyclistes arrivant sur la droite. Ce type d'aménagement en sortie de « La Pomme de Pin » semble apporter entière satisfaction aux usagers.

- M. le MAIRE donne un avis favorable aux divers aménagements et fleurissements demandés dans le secteur de la « Porte des Iles ».

Divers

La discussion s'engage au sujet de *la hauteur des bancs en bord de mer...* Les aménagements ne seraient pas uniformes suivant les parcs... !?

Le long de la piste cyclable « Parking du Maupas / Cabane de Pedro », une partie piétonne sur rondins de bois, devrait offrir un meilleur confort aux piétons. Cet aménagement sur le Domaine Publique Maritime doit rester mobile.

Les containers de récolte des vêtements usagés ont été retirés, après le dépôt de bilan de l'entreprise titulaire de l'autorisation de ramassage.

La commune souhaitait la suppression des colonnes des points d'apport volontaire, très vétustes. La communauté de commune s'est engagée pour une remise en état ou un échange.

La déchetterie sera réaménagée, et mise aux normes en 2018. Les voiries seront renouvelées. Le coût de ce service restera financé par une taxe, et non par une redevance.

L'aménagement des environs du « Pavillon de l'Aunis » sera réalisé prochainement. Mais la voirie sera renouvelée après l'été 2018, une fois les travaux de la « Villa Martha » terminés.

Courant décembre, le magasin Coop du centre-ville devrait changer d'exploitant et passer sous l'enseigne U.

Depuis l'application du PLU, il est rappelé que chaque parcelle ne doit comporter qu'une seule entrée de véhicule, complétée d'un portillon, afin de permettre le stationnement devant les propriétés.

La Commune annonce qu'il n'y aura pas de traitement des chenilles cette année... ! A l'avenir ce budget sera délégué à la communauté de communes.

M. le Maire confirme son projet de rallier la Communauté de Communes Moutierrois-Talmondaise, sous deux ans, avec l'accord du Préfet.

INFORMATIONS PRATIQUES

Informations données lors des vœux de Monsieur le Maire :

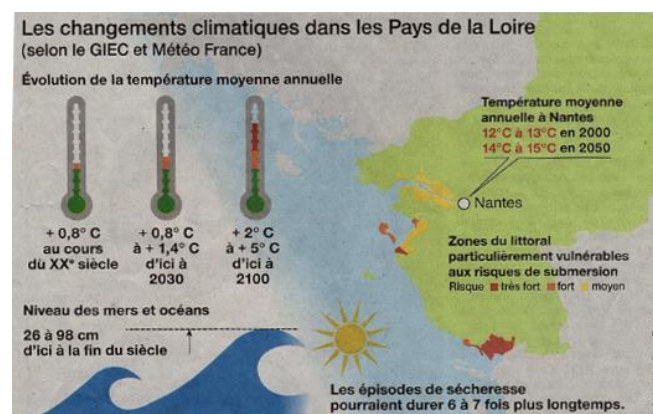
- Le 26 janvier 2018, les fréquences de la TNT vont évoluer en même temps que le passage de la 3G en 4G pour la téléphonie. Pour celles et ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne, il sera nécessaire de refaire un balayage pour retrouver les chaînes sur le téléviseur. Je n'ai pas d'information sur l'heure de la modification, mais vous vous en rendez compte car à un moment donné, vous n'aurez plus d'image.

- La seconde information concerne les compteurs d'eau. La SAUR va modifier les compteurs récents et changer tous les anciens. L'objectif est de pouvoir faire votre relevé de compteur par « radio relève » sans pénétrer dans votre terrain, depuis la rue.

- Enfin, les compteurs LINKY vont arriver dans le secteur de La Tranche. Normalement, vous devriez recevoir un premier courrier d'EDF, puis un second d'ENEDIS vous indiquant les coordonnées de la société susceptible d'intervenir. Vous pourrez alors appeler cette société pour convenir d'un rendez-vous pour le changement de compteur. Je me suis inquiété de savoir ce qui se passerait pour les résidents secondaires, il m'a été répondu que cette opération se déroulerait certainement sur plusieurs mois, voire un an. Chacun aura donc le temps de planifier son intervention lors de sa venue à La Tranche."

VU DANS LA PRESSE

Ouest-France du 28 novembre 2017



Dossier de Marie COUVASIER :

Comment s'adapter au changement climatique

- . Fédérer les solutions
- . Protéger les réseaux électriques
- . Contrer l'érosion des plages
- . Imiter la nature

DU NOUVEAU DANS LA COMMUNE

L'AUNIS C'EST FINI

Il reste à aménager la place lorsque les travaux de la villa Martha seront terminés. L'avenue de la plage sera aussi refaite jusqu'à l'avenue Maurice Samson.



Pour réserver une salle rendez-vous sur le site de la mairie

LE « RÊVE » COMMENCE !

L'hôtel du Rêve a été démoli pour faire une résidence de tourisme sur 2 étages avec 23 logements T2 et T3 dont plusieurs sont déjà réservés.



UN NOUVEAU LOTISSEMENT PREND FORME

A la place des anciens tennis un nouveau lotissement communal « Le Perthuis breton » est terrassé, 26 lots viabilisés de 250 à 325 m². Plusieurs sont déjà réservés, renseignements à la mairie de la Tranche.



NOUVEAUX COMMERCES :

- Une épicerie 24 bis rue Victor Hugo.
- Un U « UTILE COOP » face à la Halle du marché.

Un projet de bowling entre le garage Volkswagen et Mr. Bricolage avec restaurant et bar de nuit est en cours par un constructeur privé.

A LA GRIERE

Les « Viviers de la Baie » s'installent dans des locaux neufs (ancien marchand de journaux), ouverture en avril.



Le projet présenté d'une construction pour personnes âgées sur le terrain de « l'hôtel des Pins » est abandonnée. Ce projet serait envisagé sur un terrain près de la mairie.

Le Tour de France : c'est sûr, traversera la Grière du rond-point du Maupas jusqu'à La Belle Henriette, **le samedi 7 juillet prochain**. La Tranche-sur-Mer sera village relais-étape ; il y aura des animations sur le parking de l'ancien hôtel des pins.

Plus d'infos sur le site de la mairie, rubriques « actualités ».

Deux nouveaux *bacs à marées*, pour récolte des déchets de plage, sont mis en place, l'un au parc Clémenceau, l'autre à la plage de Saint Anne.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER - Hôtel de Ville -

85360 LA-TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Jacques GUIBLAIS

Associés à Danièle Martineau, Dominique RAINETEAU et René BLANC.

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.fr

Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.fr/>